



M. Romain Baubry
Député des Bouches-du-Rhône

Sénas, le 14 avril 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une partie de la réforme des retraites censurée grâce à la saisine du Conseil constitutionnel par le groupe Rassemblement national!

Bien que M. Baubry et son groupe souhaitaient une censure totale du texte de la réforme des retraites, le Conseil Constitutionnel en a uniquement censuré quelques articles secondaires. Ces mêmes articles qui avaient servi à promouvoir une alliance entre la majorité et Les Républicains lors de l'examen du texte à l'Assemblée nationale ne pourront donc pas être appliqués.

Cette réforme brutale et injuste, dont sa mesure principale qui est le décalage à 64 ans minimum de l'âge de départ, va donc être promulguée.

Toute cette séquence législative a remis à l'ordre du jour la nécessité d'offrir rapidement aux Français le droit à un referendum d'initiative citoyenne, ce que défend le Rassemblement national.

Le député rappelle que c'est désormais par un vote en faveur du Rassemblement National que le peuple français pourra annuler cette injuste réforme. Le programme du RN prévoit un système de retraites progressif, juste et soutenable financièrement.

Romain BAUBRY

Député de la 15^{ème} circonscription des Bouches-du-Rhône

Conseiller Municipal de Sénas

Romain BAUBRY

Député de la 15^{ème} circonscription des Bouches-du-Rhône
126, rue de l'Université 75007 PARIS – romain.baubry@assemblee-nationale.fr – 06 64 26 38 82